



Commission des champs de bataille nationaux

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada
Représenté par la ministre du Patrimoine canadien, 2025
No° de cat. CH58-2/14F-PDF
ISSN 2819-1072

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport financier devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses 2024-2025](#). Ce rapport financier trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

Mandat et activités de programmes

La Commission des champs de bataille nationaux (la Commission), en tant que gestionnaire du parc des Champs-de-Bataille, permet aux Canadiens de bénéficier du premier parc historique national au Canada et de l'un des plus prestigieux parcs urbains au monde. La Commission assume la responsabilité de l'administration, de la gérance, de la conservation et de la mise en valeur du parc des Champs-de-Bataille (situé dans la Ville de Québec) ainsi que de la gestion des fonds attribués à cette fin. La Commission tient son mandat de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, promulguée le 17 mars 1908, et de ses amendements. La Commission est un établissement public inscrit à l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

La Commission a deux activités de programme, soit la Conservation et la Promotion du patrimoine, en plus des Services internes. Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission dans le [Plan ministériel 2024-2025](#).

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2024-2025. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

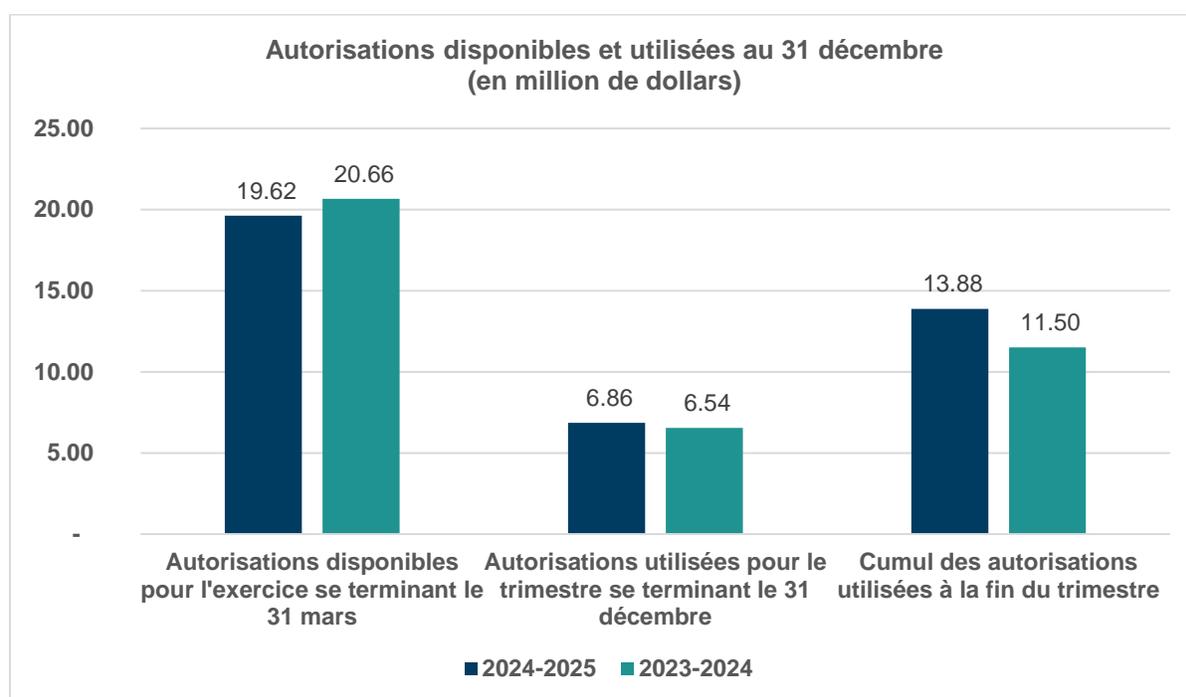
Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à lancer un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont présentés selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section souligne les éléments significatifs qui ont contribué aux changements sur le plan des autorisations disponibles pour l'exercice, ainsi que des dépenses trimestrielles et cumulatives pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024. Le graphique suivant donne un aperçu des variations des autorisations disponibles et des dépenses. Des détails supplémentaires sur ces variations se retrouvent aux sections suivantes.



Autorisations disponibles et utilisées au 31 décembre en million de dollars – version texte

Exercice	2024-2025	2023-2024
Autorisations disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars	19,62	20,66
Autorisations utilisées pour le trimestre se terminant le 31 décembre	6,86	6,54
Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre	13,88	11,50

Variation des autorisations

Au 31 décembre 2024, les autorisations disponibles pour l'exercice 2024-2025 ont diminué de 1,04 M\$ en comparaison avec le même trimestre de l'exercice précédent, passant de 20,66 M\$ à 19,62 M\$, soit une baisse de 5 %. Cette variation est une combinaison des variations suivantes :

- Une baisse de 1,99 M\$ des autorisations destinées aux besoins opérationnels critiques pour le maintien d'actifs :
 - en 2023-2024, l'octroi était de 6,10 M\$ et 1,04 M\$ a fait l'objet d'un report à 2024-2025, pour des autorisations nettes disponibles de 5,06 M\$;
 - en 2024-2025, l'octroi était de 9,97 M\$ et 6,90 M\$ ont fait l'objet d'un report à 2025-2026, pour une autorisation nette disponible de 3,07 M\$.
- Une hausse de 0,11 M\$ attribuable à une différence dans les reports de budget de fonctionnement des deux exercices;
- Une hausse de 0,37 M\$ pour le personnel et les régimes d'avantages sociaux des employés.
- Une hausse de 0,47 M\$ de revenus, soit des autorisations de dépenses selon l'article 29.1 de la Loi.

Les autorisations temporaires de 2,20 M\$ pour payer partiellement les paiements en remplacement d'impôts pour les biens fédéraux (PERI) sont les mêmes pour les deux exercices.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

État des autorisations au 31 décembre (en millier de dollars)	2024-2025			2023-2024			Variance		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2024	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles	Crédits utilisés pour le trimestre	Cumul des crédits utilisés
Dépenses de programme	16 415	4 502	11 151	17 915	6 358	10 939	(1 500)	(1 856)	212
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	732	183	549	745	183	559	(13)	0	(10)
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	2 475	2 176	2 176	2 000	-	-	475	2 176	2 176
Autorisations totales	19 622	6 861	13 876	20 660	6 541	11 498	(1 038)	320	2 378

Variation des dépenses

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 31 décembre ont augmenté de 2,38 M\$, passant de 11,50 M\$ à 13,88 M\$, soit une hausse de 21 %. Ces dépenses représentent 71 % des autorisations disponibles, comparativement à 56 % au 31 décembre 2023. Cette variation est une combinaison des variations suivantes :

- La principale variation est de 2,20 M \$ à la hausse dans l'article 'Autres subventions et paiements', pour le Programme des paiements versés en remplacement d'impôts (PERI) qui a été déboursé à ce trimestre en 2024-2025 alors qu'il avait été déboursé au quatrième trimestre en 2023-2024.
- La variation à la baisse de l'article 'Services de réparation et d'entretien' de 1,40 M\$ est causé par l'avancement de multiples travaux pour le maintien des actifs; en 2023-2024, des paiements importants avaient été faits pour la consolidation d'une falaise, tandis qu'en 2024-2025, les paiements ont été moindre pour la fin de la consolidation et la réalisation des travaux pour une allée menant au Musée des plaines d'Abraham et le réaménagement du cap Diamant pour y installer des œuvres d'art autochtones. Les travaux majeurs pour la réfection de la toiture du Musée des plaines d'Abraham et la rénovation de la serre ont été reportés à 2025-2026. La plupart des investissements majeurs pour le maintien des actifs de la Commission sont des dépensés via des mandats octroyés à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).
- Les dépenses entourant l'acquisition des œuvres d'art autochtones sont enregistrées dans l'article 'Acquisition de matériel et d'outillage' et expliquent cette variation à la hausse de 0,56 M\$.
- Une autre variation significative est dans l'article 'Personnel', avec une hausse de 0,80 M\$. Il s'agit de déboursés en lien avec la signature d'une nouvelle convention collective en juin 2024 et des hausses de dépenses pour les avantages sociaux.
- La variation résiduelle à la hausse de 0,22 M\$ s'inscrit dans le cours normal des opérations.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

Dépenses par article courant	2024-2025			2023-2024			Variance		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2024	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Prévue	Trimestrielle	Cumulative
Personnel	6 034	1 904	4 876	5 668	1 421	4 081	366	483	795
Transports et communications	120	33	123	250	42	125	(130)	(9)	(2)
Information	290	135	516	750	201	447	(460)	(66)	69
Services professionnels et spéciaux	3 804	710	1 740	2 800	695	1 688	1 004	15	52
Location	130	92	167	200	56	97	(70)	36	70
Services de réparation et d'entretien	4 453	1 053	2 414	5 900	3 584	3 812	(1 447)	(2 531)	(1 398)
Services publics, fournitures, approvisionnements	1 241	467	1 024	1 400	228	782	(159)	239	242
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	150	-	-	350	208	208	(200)	(208)	(208)
Acquisition de matériel et d'outillage	500	290	813	500	106	254	-	184	559
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	2 900	2 177	2 203	2 842	-	4	58	2 177	2 199
Dépenses totales	19 622	6 861	13 876	20 660	6 541	11 498	(1 038)	320	2 378

Risques et incertitudes

Le principal risque financier pour la Commission est de ne pas atteindre ses prévisions de revenus tirés des stationnements, des activités d'animation et des entrées au Musée des Plaines d'Abraham. À la fin du troisième trimestre de l'exercice, elle est en mesure de signifier qu'elle dépassera le niveau de revenus estimé.

Voici d'autres risques et incertitudes assumés par la Commission et les stratégies de gestion adoptées pour y faire face :

- Mauvaises conditions climatiques, économiques et sociales :
 - Efforts de promotion pour accroître et diversifier la clientèle, malgré les contraintes liées aux publicités sur les réseaux sociaux;
 - Développement de nouveaux partenariats.

- Contraintes budgétaires liées aux dépenses de fonctionnement:
 - Contrôle rigoureux du budget;
 - Révision de la structure de financement;
 - Renforcement des relations avec les intervenants au processus budgétaire.

- Accidents sur le parc et dommages aux biens de la Commission :
 - Entretien général de première qualité des lieux;
 - Travaux de réfection réguliers;
 - Prévention sur le terrain et patrouilles par le service de sûreté.

- Déséquilibre entre les vocations de parc historique et de parc urbain :
 - Analyse rigoureuse de toutes les demandes d'utilisation du territoire en vertu de la *Politique d'utilisation du territoire* pour s'assurer que les usagers puissent profiter du parc sans trop d'entraves ni d'activités organisées par l'externe;

- Favoriser les activités organisées par la Commission qui concernent son mandat;
- Assurer un suivi rigoureux sur le terrain pour veiller au respect du site.

- Conséquences environnementales et nuisance aux usagers lors de chantiers de construction sur le parc et à proximité :
 - Surveillance constante lors des travaux;
 - Rencontres régulières avec les instances concernées;
 - Mise en place de mesures d'atténuation pour protéger le parc et diminuer les nuisances pour les usagers.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Au cours du deuxième trimestre de 2024-2025, la Commission a été marquée par le départ de la Secrétaire-directrice générale. Le processus de remplacement est toujours en cours.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

James Haberlin

Directeur principal des finances
et secrétaire-directeur général par intérim

Julie Carignan

Directrice-adjointe aux finances

Le 26 février 2025